



Fonds de solidarité

Par armandrig

Bonjour

le grand père de mon épouse est décédé en 2015

il touchait le fond de solidarité

la caisse de retraite réclame maintenant 23000 euros à ma belle mère après exonération des 39000 euros prévus
elle a peu de revenu 900 euros par mois et a part une voiture et 6000 euros de coté elle n'a rien

J'ai lu que l'exonération va passer à 100 000 euros en septembre

est ce applicable?

Elle a demandé une réduction ou annulation mais la caisse de retraite a refusé et demande de payer

Pouvez vous me conseiller sur le sujet ?

Merci d'avance

Par ESP

Bonjour et bienvenue

A combien s'élevait le montant des actifs de la succession ?

Par armandrig

Bonjour

Environ 61000 euros

Cdt

Par armandrig

Personne ne peut m'aider ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'actif est supérieur à la dette. Il devrait permettre de payer, non ?